

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 27 JANVIER 2017- DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc ; M.STOUDER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mme. LAINE Angèle ; Mme. MILLION FONTAINE Anne ; Mme. LALANDRE Jacqueline ;
Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor
M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. PIBOULEAU Jean-Pierre, Monsieur Yves LAMBERT
Absent représenté : Mme COMBE Anne représentée par M. STOUDER Paul
Secrétaire de séance : Madame Mélanie LASSUS

Ordre du jour :

- autorisation donnée à Monsieur le Maire à lancer la consultation ayant pour objet : l'attribution d'un marché (procédure adaptée) de maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier technique communal, la création d'un stationnement et la réhabilitation des sanitaires de l'école.
 - adoption du rapport annuel du délégataire du système d'assainissement 2015
 - délibération rectificative Travaux d'accessibilité de l'agence postale communale aux personnes à mobilité réduite. Demande de subvention DETR
 - Délibération rectificative Travaux d'accessibilité de l'agence postale communale aux personnes à mobilité réduite Demande de subvention réserve parlementaire
- Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le point 4) soit modifié par l'intitulé suivant : transfert de la compétence SDIS à l'intercommunalité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 1 – AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2017

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal - d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CREDITS D'INVESTISSEMENT 2016

Opérations	BP 2016	Avance 2017 (25% de 2016) arrondi à l'entier inférieur
32 Investissements routiers	12 010,00	3 002,50
37 Contrat rural	10 000,00	2500,00
40 Biens communaux	30 000,00	7 500,00
TOTAUX	52 010,00	13 002, 50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 2 – AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2017 M49

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 61 138,70 € (< 25% x 244 554,79€.) sur le budget de la M49.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 3 Opposition au transfert de compétence PLU

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

Article 1 : S'OPPOSER au transfert de la compétence d'élaboration du Plan local d'urbanisme à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

➤ QUESTION N° 4 – demande de subvention de réserve parlementaire du sénat pour le projet de création d'une maison des Assistantes Maternelles

M le Maire rappelle le projet qui consiste réhabiliter le logement communal situé au-dessus de la poste 1 route du buisson pour le transformer en maison d'assistantes maternelles. Il informe le conseil municipal qu'une étude a été réalisée par un architecte pour chiffrer les travaux à réaliser et qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du président du Sénat au titre de la réserve parlementaire.

Proposition:

. Il propose que les travaux dont le détail suit soient retenus pour un montant total estimé de 277300 € HT (voir détail annexé à la présente délibération)

Rénovation de l'existant	78600 € HT
Extension	198700 € HT
TOTAL	277 300€HT

Et qu'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénat soit déposée pour un montant de 100 000€ correspondant à 50% du montant des travaux avec un plafond à 200 000€HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 5 – Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante (voir tableau en annexe):

1/ création d'un poste d'agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet (34,25 / 35 eme)

2/ création d'un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 6 – MODIFICATION DU POSTE D'AGENT D'ACCUEIL POSTAL COMMUNAL

Compte tenu de la volonté d'augmenter la rémunération du poste de l'agent d'accueil postal communal, il convient de modifier l'échelon de rémunération de ce poste du 5^{ème} au 6^{ème}.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 7 – Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du plan triennal de voirie 2016-2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximum pour le programme 2016-2019 soit 162 698€ HT et que les crédits sont au budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 8 – Transfert de la contribution au SDIS

Le conseil municipal DECIDE de transférer sa compétence contribution au SDIS à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTIONS DIVERSES

Il sera proposé aux conseillers municipaux de recevoir leurs convocations par courriel aux différentes instances municipales. Un document officiel sera à signer prochainement.

Les travaux du conservatoire des chênes sont lancés et M.LAMBERT demande à tous les conseillers de se rendre sur place pour donner leurs avis.

Le PLU sera approuvé le 24 février, si tous les documents sont bien parvenus à temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Grosrouvre, le 2 février 2017



Le Maire,
Marc WINOCOUR

1, Chemin de la Masse
78490 GROSROUVRE - Téléphone 01.34.86.06.12 - Télécopie 01.34.86.80.57